

Editorial

Face à un gouvernement qui fait le choix du chaos, FO est solidaire des personnels et de la population victimes de la canicule et des incendies cet été. À l'approche de la rentrée, les personnels de l'Éducation nationale n'ont pas oublié qu'en mai et juin dernier, face à la canicule, ils ont été abandonnés par un ministre qui disait ne rien pouvoir faire. De la même manière, face aux incendies qui ont ravagé plusieurs départements comme la Gironde, les Landes, le Var, la Drôme etc. le gouvernement s'est défaussé sur le dérèglement climatique ! La réalité c'est que l'absence de moyens dans les écoles et établissements pour protéger les personnels des fortes chaleurs, comme l'insuffisance des moyens de la sécurité civile pour combattre les feux sont la conséquence des choix budgétaires de Macron et ses ministres qui donnent la priorité aux dépenses d'armement (plus 36 milliards d'euros pour la loi de programmation militaire 2024-2030) et à l'aide aux entreprises (211 milliards d'euros en 2025) sur tout le reste.

Tandis que la rentrée scolaire se prépare dans des conditions chaotiques avec 4 000 suppressions de postes d'enseignement, des voix s'élèvent partout pour dénoncer les coupes budgétaires qui ont réduits les moyens de la Sécurité Civile à peau de chagrin. Seulement 5 canidaires fonctionnels pour tout le territoire, des pompiers épuisés, des habitants qui ont tout perdu, voilà où mènent les coupes budgétaires dans les services publics et ce au profit du budgets de guerre !

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC exige de l'argent pour l'École, pas pour la guerre ! Pour le SNFOLC la défense des revendications n'est pas séparable du combat contre la marche à la guerre car aucune revendication ne peut être satisfaite en état de guerre. C'est pourquoi, avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC est engagé dans le combat concret contre l'escalade guerrière et a pris part, à ce titre, au meeting international contre la guerre à Londres le 20 juin 2026.

Alors que la rentrée qui arrive s'annonce comme la pire jamais vue pour les personnels et les élèves,

et que les mobilisations contre les 4 000 suppressions de postes se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année scolaire, Macron et ses ministres persistent et signent.

Ainsi, en plein été, le Premier ministre Lecornu annonçait que pour réduire les dépenses publiques de près de 30 milliards d'euros dans le budget 2027, il envisageait « l'ajustement sur les prochaines années des effectifs d'enseignants pour tenir compte de la démographie scolaire ».

Les fermetures de classes, les élèves empêchés de suivre leur voie d'orientation, les postes supprimés, ça suffit ! Pour le SNFOLC, l'argent doit aller à l'École, aux services publics, pas à la guerre !

Aux côtés des lycéens et étudiants dès la rentrée pour l'abrogation de Parcoursup et Monmaster !

Début juillet, 126 652 candidats étaient sans affectation sur Parcoursup (s'y ajoutaient les 37 000 qui avaient quitté la plateforme). Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC, a diffusé des informations sur la situation aux élèves et à leurs parents dans plusieurs départements le jour des résultats du Baccalauréat. Une visioconférence nationale s'est réunie à l'initiative de la FNEC FP-FO le 13 juillet et les participants ont décidé de créer une boucle Whatsapp de contact et une adresse mail de témoignage (contrelaselection2026@gmail.com) ainsi que l'organisation de rassemblements devant les Rectorats et le Ministère de l'enseignement supérieur le 9 septembre. Des milliers de jeunes restent sans solutions et se heurtent à ce système de sélection brutal, inégalitaire et opaque. Les dizaines de milliers de recalés sont poussés vers des formations payantes, vers l'apprentissage ou se voient proposer le nouveau service militaire sauce Macron ! S'ajoute à cette moulinette aléatoire, la privatisation rampante du post bac, avec la reconnaissance de diplômes privés dans les conventions collectives, quasiment sans aucun contrôle ! Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC exige : L'ouverture massive de places dans le supérieur et l'inscription immédiate de chaque lycéen-ne dans la filière de son choix ; L'abrogation de Parcoursup et de Mon Master ; Le rétablissement du Bac comme diplôme national : abrogation de la réforme Blanquer !

CPE : NON À L'ENSEIGNEMENT À LA DÉFENSE !

Avec les « classes défense », les « rallyes citoyens », les stages de découverte en lycée et les périodes de formation en milieu professionnel en CAP et Bac pro, en partenariat avec l'armée pour « acculturer la jeunesse à la défense », avec l'alignement des calendriers du service national et de Parcoursup, la mission de l'École et l'Université est-elle toujours d'instruire les jeunes et de leur donner accès à des qualifications et diplômes nationaux, ou de les pousser dans les rangs de l'armée pour les préparer à la guerre ? D'ores et déjà, des séances de recrutement s'organisent dans des lycées.

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture le 26 mars, une proposition de loi visant à renforcer l'enseignement à la défense dans les collèges et les lycées.

Cette proposition de loi entend instaurer un référentiel de compétences à acquérir par les élèves, pour garantir que « l'enseignement à la défense et à la sécurité globale » soit effectivement dispensé. Il est inacceptable que partout des postes soient supprimés, des heures d'enseignements réduites et que soit rajouté cet enseignement qui relève de la propagande militaire. Cette mesure, si elle venait à être appliquée, se ferait au détriment d'enseignements disciplinaires.

Les CPE étaient particulièrement sollicités pour inciter les élèves à s'engager dans le SNU. Nous refuserons les pressions qui peuvent s'exercer sur les CPE pour inciter les jeunes à s'engager dans le « service national » sauce Macron-Lecornu, voire, pour trouver des intervenants pour « l'enseignement à la défense ». Nous n'acceptons pas ces dérives et appelons les collègues à résister et faire remonter auprès du syndicat d'éventuelles pressions.

L'ARMÉE RECRUTE AU LYCÉE



PRIORITES POUR LA RENTREE 2026 : CE QUI CLOCHE !

La loi interdisant les portables dans les lycées s'annonce comme une surcharge de travail pour les personnels, en même temps qu'une opération de diversion pour masquer les suppressions de postes que le budget de guerre impose. Dans un contexte où l'insuffisance des moyens ne cesse de dégrader les conditions d'exercice des CPE et des AED, cette loi risque de mettre les personnels dans des situations de plus en plus intenable. La gestion quotidienne d'une telle mesure d'interdiction exigerait un encadrement logistique que les personnels ne sont pas en capacité d'assurer. Nous demandons son abrogation tant pour les lycées que pour les collèges.

Pour Info : tant que la loi n'est pas votée, un chef d'établissement ne peut mettre en œuvre cette interdiction !

Pour les CPE, le SNFOLC revendique :

- ▶ L'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires ;
- ▶ L'abrogation de toute tentative d'interdiction des portables en Lycée ;
- ▶ Le versement de la prime informatique comme pour les enseignants.



AED : POUR UNE GRILLE INDICIAIRE NATIONALE !

Lors du CSA ministériel du mardi 5 mai, sur le sujet des grilles d'avancement des AED en CDI, le ministère a confirmé avoir annoncé aux académies qu'il n'abonderait aucun budget pour les revalorisations des AED, même pour les académies où ces grilles ont déjà été actées en CSA. Le décret n° 2022-1140 du 9 août 2023 dispose qu'au bout de trois ans de CDI, un entretien aboutissant à une revalorisation salariale doit être acté. Cette revalorisation

intervient déjà après 6 ans de CDD (contrat à durée déterminée), sans revalorisation salariale, et 3 ans de CDI (contrat à durée indéterminée), soit 9 ans de travail sans aucune progression financière. Même cette condition inacceptable ne sera pas respectée !

Les AED se sont regroupés un peu partout en France et se sont mobilisés le 2 juin 2026 pour protester contre cette décision injuste. Grèves reconductibles, pétitions, manifestations ont eu lieu. Le Ministère maltraite les plus précaires !

Le SNFOLC est à leur côté et soutient toutes les initiatives pour la satisfaction des revendications. A cette rentrée, aucun changement n'est prévu. Les AED sont bien souvent en colère. Ils doivent le faire savoir ! Le SNFOLC sera à leur côté.

LES SUPPRESSIONS DE POSTES A LA RENTREE

La rentrée 2026 est une rentrée effroyable non seulement pour les VS mais aussi pour tous les autres personnels ! Les suppressions de postes vont rendre exsangue des VS déjà en difficulté face à des élèves aux comportements problématiques. Les AED ne sont pas déjà assez nombreux pour gérer correctement les flux d'élèves, ni accompagner correctement des élèves qui vont se retrouver dans des classes surchargées, ni faire face aux difficultés que le tout inclusion engendre dans les établissements scolaires ! Le SNFOLC a protesté et lutté aux côtés des AED, dénonçant un système qui va broyer élèves et personnels. N'hésitez pas à contacter vos sections départementales pour rejoindre le mouvement de protestation !

AED DEBUTANT : QUELS SONT VOS DROITS ?

Vous débutez vos fonctions d'AED ?

Vous avez des droits.

N'hésitez pas à voir avec le secrétariat de direction de votre établissement pour les demander !

- Vous aurez dans les premiers mois de votre prise de fonction une : visite médicale obligatoire.
- Si vous êtes parent, vous avez droit au SFT : supplément familial de traitement.
- Vous avez le droit de demander la prime d'activité. Son obtention est lié au montant de votre traitement.

STAGES SYNDICAUX SPECIAL AED ET SPECIAL CPE

Les sections départementales du SNFOLC organisent régulièrement des stages spécifiques à l'adresse des CPE et des AED. Pour en connaître le calendrier, contactez vos sections départementales SNFOLC. Retrouvez les coordonnées du SNFOLC de votre département sur le site du SNFOLC :

<https://fo-snfolc.fr/contact-syndicats-departementaux/>

Site internet du SNFOLC www.fo-snfolc.fr

Exemple de motion porté par les AED du Tarn lors du stage académique du 6 juillet 2026

Ce lundi 6 juillet, nous sommes 15 AED et personnels réunis en stage académique, à l'initiative des SNFOLC de l'Académie de Toulouse.

Au regard de nos échanges, nous considérons que :

- Le refus de la mise en œuvre de la grille statutaire des AED en CDI est à nouveau un mépris du gouvernement à l'égard de ses personnels. Les AED sont les seuls personnels de l'EN à ne pas avoir d'évolution professionnelle et salariale !

- De plus, les 6 ans de CDD sans aucune revalorisation, alors même que la loi permet de signer des CDD de 2 ou 3 ans, est déjà un manque de respect insupportable pour les AED. Nous considérons que cette situation ne permet ni un revenu décent ni des conditions de vie dignes.

- Le climat scolaire se dégrade de plus en plus et les vies scolaires sont confrontées à des difficultés grandissantes (multiplications des violences) qui pourraient s'accroître dans les années qui viennent.

- Les suppressions de postes dans les Vies Scolaires sont insupportables alors même que les AED sont asphyxiés sous la charge de travail. Les établissements touchés ne s'en sortent déjà pas avec leur dotation actuelle et la situation ne fera qu'empirer.

- Les AED doivent être traités comme les autres personnels des établissements. Cela n'est pas toujours le cas comme lors de la dernière vague de chaleur. La protection de la santé de l'ensemble des personnels ne doit pas dépendre du bon vouloir de leurs responsables.

Nous revendiquons :

- ▶ La mise en place immédiate de cette grille indiciaire nationale avec une progression salariale réelle.
- ▶ La possibilité de remplacer les arrêts maladie des assistants d'éducation dès le 1^{er} jour, à 100%, sans attendre deux ou trois semaines.

- ▶ Un statut pour tous les AED qui le souhaitent, avec un maximum horaire hebdomadaire à 35h et non 41h comme c'est le cas jusqu'à maintenant !

- ▶ Le respect des missions des AED sans en faire des « bouche trou » bons à assurer tous les déficits que le gouvernement met en œuvre à l'École.

- ▶ Les moyens pour le bon fonctionnement des établissements relèvent de la responsabilité de l'État. Les financements nécessaires doivent être affectés pour permettre l'accomplissement des missions dans de bonnes conditions.

- ▶ Augmentation immédiate du point d'indice (+10 % tout de suite, et rattrapage des 34 % perdus depuis le début des années 2000).

- ▶ Aucune suppression de postes ni d'AED, ni d'autres personnels ! Le budget des Services Publics doit être la priorité, et non le budget de guerre ! Création de tous les postes nécessaires !

Nous affirmons que les AED comme les autres personnels doivent être respectés. Les AED ne sont, ni des « kleenex », ni des « roues de secours ». Aucun établissement ne peut fonctionner sans les AED ! Nous appelons tous les personnels à se mobiliser et à discuter sur les actions qu'ils envisagent : grève, blocage de la rentrée 2026, manifestation devant le Ministère,... tous les moyens collectifs seront nécessaires pour être entendus. Ensembles nous sommes plus forts, sans nous les établissements ne peuvent pas fonctionner !



Pour les AED, le SNFOLC revendique :

- ▶ Un vrai statut de la fonction publique, un vrai salaire et le retour du statut MISE pour ceux qui le souhaitent ;
- ▶ Une progression automatique et nationale de leur rémunération sur la base de leur ancienneté ;
- ▶ L'augmentation des postes à hauteur des besoins et la garantie de réemploi ;

Pétition en ligne

Ni « kleenex » ni « roues de secours » ! Les AED revendiquent leurs droits !

Signer la pétition

▶ <https://www.change.org/p/ni-kleenex-ni-roues-de-secours-les-aed-revendiquent-leurs-droits>

Vos droits

CHANGEMENT SUR LES ASA (AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES)

Le 9 juillet 2026 est paru au journal officiel le Décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026. Ce texte harmonise et précise les règles des autorisations spéciales d'absence (ASA) et des aménagements horaires pour les agents publics (État, territoriaux et hospitaliers), magistrats et ouvriers de l'État.

Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2027.

les autorisations spéciales d'absences :

- Pour mariage ou PACS ;
- Annonce de la survenue chez l'enfant d'un handicap, d'un

cancer ou d'une pathologie chronique ;

- Pour cinq entretiens obligatoires dans le cadre de la procédure d'adoption ;
- Décès d'un enfant sous certaines conditions ;
- Décès du conjoint, partenaire de PACS ou concubin, d'un des parents, beaux-parents (conjoint des parents) ou frère/sœur ;
- Les actes médicaux liés à une procréation médicalement assistée (trois actes maximum).

Les autorisations spéciales d'absences ne sont donc pas soumises aux nécessités de service, elles sont de droits. Concernant les ASA soumises à l'accord du supérieur hiérarchique, lorsque l'autorité de gestion rejette une demande d'autorisation spéciale d'absence au motif des nécessités de service, sa décision doit obligatoirement être motivée.

Élections professionnelles 2026

Du 3 au 10 décembre

Je vote FNEC FP-FO Pour revendiquer

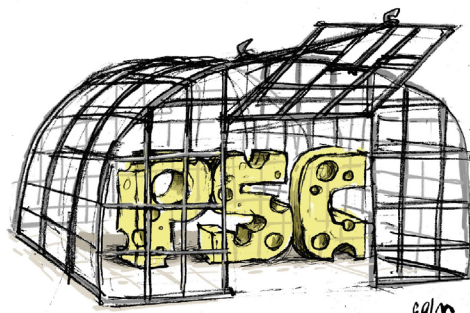
**DE L'ARGENT POUR L'ÉCOLE,
PAS POUR LA GUERRE**



**LA CRÉATION DE TOUS LES POSTES
NÉCESSAIRES**

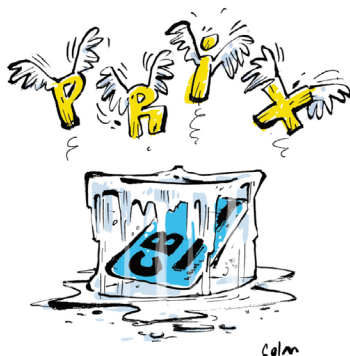


L'ABANDON DE LA PSC



LA HAUSSE DES SALAIRES

(32,7% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000)



**LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ**

L'ÉCOLE INCLUSIVE



Élections
professionnelles
2026

FNEC FP
FO

du 3 au 10 décembre

**je vote
FNEC FP-FO**

FNEC FP FO
SNFOLC
siège national

6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex - Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr